

AVIS PUBLIC

À toutes personnes intéressées

Demande de dérogation mineure – 46, rue des Féliers

Le Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tiendra sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 16 mars 2026 à 19h00. Lors de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 3 009 918 du Cadastre du Québec. Ledit immeuble porte le numéro civique 46, rue des Féliers. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Objet et effet de la demande de dérogation mineure :

Permettre, par l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée, une marge latérale de 1,25 mètre au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé à la grille des spécifications R-4 du Règlement de zonage no.1026 de la Municipalité.

Explication de la dérogation :

Permettre une dérogation de 0,75 mètre par rapport à la marge latérale minimale de 2 mètres pour une résidence unifamiliale isolée qu'exigée par le règlement de zonage no. 1026 de la Municipalité.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 10 février 2026



Catherine Chartrand
La directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe